



**Hameau et Gare de Nominique
Appel aux exposants
Été 2026 et Marché de Noël 2026**

Le 27 mars 2026

Le Comité des Gares de Nominique entame la préparation de son calendrier des exposants pour la saison estivale 2026, ainsi que pour le marché de Noël.

❖ **Saison estivale 2026**

La saison estivale s'ouvrira le jeudi 18 juin pour se terminer le dimanche 6 septembre. Nous pouvons vous accueillir dans l'une des six (6) maisonnettes du Hameau du vendredi au dimanche ou dans l'un des deux espaces de la grande salle de la Gare du jeudi au dimanche. Il n'est pas possible de louer les maisonnettes ou les espaces de la salle de la gare à la journée.

Toutefois, dans l'éventualité où vous souhaitez être présent une seule journée, il est possible de louer un espace pour chapiteau. Les vendeurs de produits agroalimentaires peuvent aussi louer un espace le vendredi après-midi et le samedi matin sous le toit de la Halle du petit marché.

Vous pouvez exposer vos œuvres/produits dans la vitrine en bois située dans la Gare. C'est la personne préposée à l'accueil pendant l'été qui se charge de la vente. Reportez-vous à la fin de cette lettre pour voir les modalités.

Conditions requises pour exposer pendant la saison estivale :

- Être membre des Amis de la Gare au coût de 10 \$ (carte valide jusqu'à l'assemblée générale 2027)
- Frais de location :
 - 30 \$ pour une fin de semaine dans une maisonnette du Hameau **(vendredi 13 h à 16 h, samedi et dimanche 10 h à 16 h)**
 - 50 \$ pour 4 jours à l'intérieur de la Gare **(jeudi au dimanche de 10 h à 16 h)**
 - 15 \$ par jour pour un espace chapiteau ou un espace sous le toit de la Halle du petit marché
- Pour la vente de produits alimentaires, posséder un permis MAPAQ valide
- Si vous n'avez jamais exposé à la Gare, il faut nous faire parvenir votre portfolio.

Les artisans doivent assurer une présence pendant toute la durée de la location, beau temps mauvais temps, à défaut de quoi ils pourraient se voir refuser une location subséquente.

L'affichage clair et lisible des prix des produits est OBLIGATOIRE.

Réservation des dates

Les dates disponibles sont indiquées ci-dessous. Merci de nous indiquer les dates que vous souhaitez réserver, ainsi que l'emplacement (maisonnette, espace chapiteau, espace petit marché ou salle de la gare) le plus rapidement possible à l'adresse suivante : artisansnominique@hotmail.com

Nous vous suggérons de proposer au moins deux dates, dans le cas où l'une des deux ne serait pas disponible.

Les dates auxquelles sont associés des événements particuliers sont en général plus achalandées et se réservent rapidement!

Maisonnettes	Gare	Événement
19 - 21 juin	18 - 21 juin	Spectacle de la Fête nationale le samedi 20 juin en soirée
26 – 28 juin	25 - 28 juin	
3 - 5 juillet	<i>2 - 5 juillet (salle non disponible)</i>	Le troc des pouces verts - Échange de boutures - dimanche 5 juillet
10 - 12 juillet	9 – 12 juillet	
17 - 19 juillet	16 - 19 juillet	Début des vacances de la construction
24 - 26 juillet	<i>25 - 26 juillet (salle non disponible)</i>	Café éphémère samedi dimanche Vacances de la construction
31 juillet - 2 août	<i>30 juillet - 2 août (salle non disponible)</i>	Vacances de la construction
7 - 9 août	6 - 9 août	Samedi 8 août – Expo voitures anciennes
14 - 16 août	<i>13 - 16 août (salle non disponible)</i>	Dimanche 16 août – Troque ta froc – Échange de vêtements
21 – 23 août	<i>20 - 23 août (salle non disponible)</i>	
28 – 30 août	27 - 30 août	
4 - 6 septembre	3 - 6 septembre	Vente de garage samedi 5 septembre

Les réservations se font sur la base du premier arrivé, premier servi! Toutefois, c'est le Comité des gares qui décide du choix final des artisans, basé sur un ensemble de critères, dont la diversité et la qualité des produits.

Pour tous les détails (dimensions, équipements) sur les maisonnettes et les espaces dans la gare, consultez la section **Vous souhaitez exposer?** de l'onglet **Exposants** sur notre site Web garedenominique.com.

❖ **Vitrine**

- Pour la vitrine, il faut obligatoirement être membre des Amis de la Gare (10 \$). Il faut aussi prendre un forfait Square au coût de 10 \$ qui permet aux visiteurs de payer par carte de crédit/débit. Il n'y a pas de frais de location, mais la Gare conserve 10 % du montant de vos ventes. La réservation se fait par bloc, soit le bloc 1 du 19 juin au 27 juillet 2025 et le bloc 2 du 31 juillet au 7 septembre 2025. Le remboursement de vos ventes se fait courant septembre.

Si vous n'avez jamais exposé à la Gare, il faut nous faire parvenir votre portfolio. Pour les dimensions de la vitrine, consultez la section **Vous souhaitez exposer?** de l'onglet **Exposants** sur notre site Web garedenominique.com.

❖ **Marché de Noël**

Le marché de Noël se déroulera cette année la fin de semaine du 28-29 novembre. Le samedi le marché aura lieu de midi à 19 h et le dimanche de 10 h à 16 h. Animations, vin chaud, chocolat chaud et offre alimentaire diverse sont au menu.

Nous pouvons vous accueillir dans l'une des 10 maisonnettes du Hameau, sous la gloriette, sous la halle du petit marché ou dans l'un des espaces de la Gare.

Conditions requises pour exposer au marché de Noël :

- Être membre des Amis de la Gare au coût de 10 \$ (carte valide jusqu'à l'assemblée générale 2027)
- Frais de location :
 - 60 \$ pour la fin de semaine dans une maisonnette du Hameau, dans la gloriette ou dans l'un des espaces à l'intérieur de la Gare
- Pour la vente de produits alimentaires, posséder un permis MAPAQ valide
- Si vous n'avez jamais exposé à la Gare, il faut nous faire parvenir votre portfolio.

Les artisans doivent assurer une présence pendant toute la durée de la location, beau temps mauvais temps, à défaut de quoi ils pourraient se voir refuser une location subséquente. L'affichage claire et lisible des prix de vos produits est OBLIGATOIRE.

Les réservations se font sur la base du premier arrivé, premier servi! Toutefois, c'est le Comité des gares qui décide du choix final des artisans, basé sur un ensemble de critères, dont la diversité et la qualité des produits.

D'ici là, le Comité des Gares vous souhaite un merveilleux printemps!